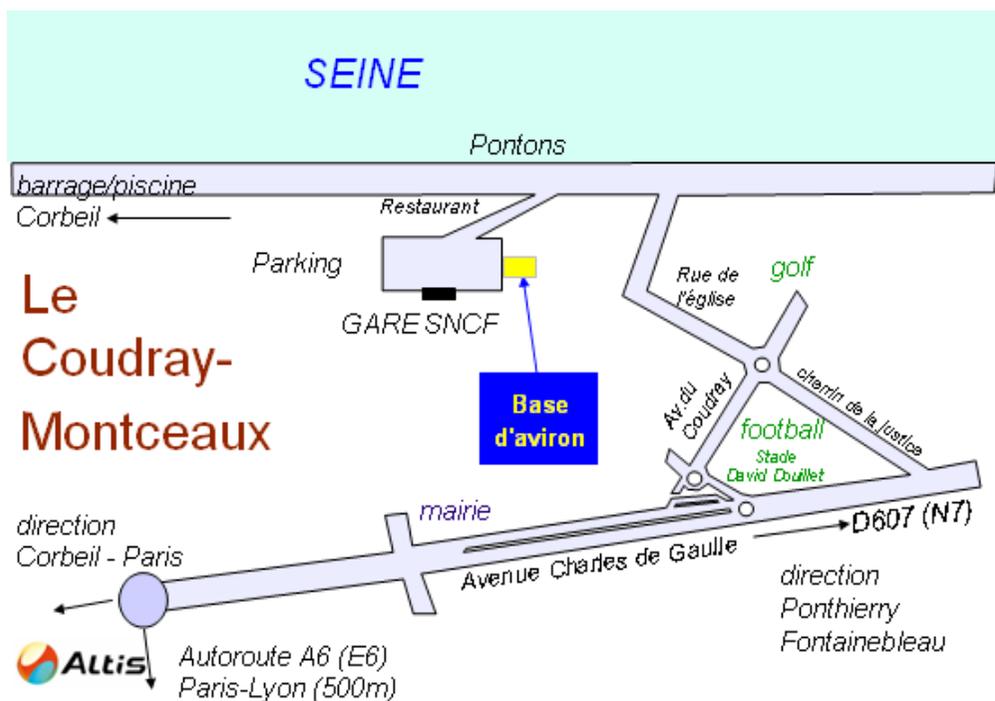


PLAN D'ACCES



L'Aviron du Coudray-Montceaux (anciennement Club Sportif IBM-Aviron), est situé en bord de Seine dans le département de l'Essonne (91), dans la ville Le Coudray-Montceaux

Située à 40 Km au sud-est de Paris la ville fait parti de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne. Elle est accessible par l'autoroute A6 (E6) Paris-Lyon et la Nationale 7 (D607).

Un fléchage "AVIRON" sera installé pour vous aider à parvenir à bon port



AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX

Association n° W912003114 - Identifiant SIREN : 528 419 633

FFSA 13-91060

« Les culs gelés Seine-Essonne »

16^e GRAND PRIX D'AVIRON

Dimanche 22 janvier 2012

Contre la montre de 25 Km
Le Coudray-Montceaux (91)



Compétition au calendrier national des
Epreuves de Longue Distance de la
FFSA

Label LIFA : « Régatez en Ile de France »

Organisé avec le soutien de la ville du Coudray-Montceaux
du Comité d'Agglomération Seine-Essonne
du Conseil Général de l'Essonne



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Calendrier National des Epreuves de Longue Distance

LE GRAND PRIX D'AVIRON

« Les culs gelés Seine-Essonne »

Introduction

Chaque année en janvier, l'AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX organise un tournoi d'aviron de 25 Km contre la montre, en yolette de couple à quatre rameurs avec barreur (4YX+), accessible à tout équipage homogène de club, ou en mixte de clubs féminine, engagées par leur club, leur Ligue ou leur Fédération. Ce tournoi est nommé « Grand Prix d'aviron - Les culs gelés Seine-Essonne ». L'AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX appartient à la Ligue de l'Île de France d'Aviron. Le club est situé en limite du département de l'Essonne. Il pratique sur la Seine entre Corbeil-Essonnes et Melun, sur un bief magnifique de 14Km, traversant la forêt de Rougeaux. La distance aller-retour de 25 Km, lui permet de vous faire découvrir un plan d'eau exceptionnel aux trois lignes droites en forme de "Z" qui peut être suivi en bicyclette.

Règlement général

➤ Conditions de participation

Pour participer au Grand Prix d'Aviron - les culs gelés Seine-Essonne, les équipages hommes ou mixtes hommes/femmes doivent être constitués de rameurs et rameuses licenciés dans la même société d'aviron. Il n'y aura pas d'équipe hommes ou de mixtes hommes/femmes classée constituées de licenciés appartenant à plusieurs sociétés d'aviron.

Afin de participer au programme de développement de l'aviron féminin de la F.F.S.A., les équipes féminines peuvent si elles le souhaitent, se présenter en association de deux sociétés d'aviron maximum.

Ce tournoi est ouvert aux catégories juniors, seniors et vétérans. Un équipage junior devra avoir tout ses équipiers dans cette catégorie ; y compris le barreur. Il n'y a pas de différence entre les seniors et les vétérans.

La participation est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical datant de moins d'un an, et mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive de l'aviron en compétition.

Sont classés par catégorie les équipages hommes, femmes et mixtes formées d'hommes et de femmes.

- Un équipage homme est composé d'au moins quatre rameurs hommes
- Un équipage femme est composé de quatre rameuses. Le barreur s'il est un homme ne devra pas ramer durant l'épreuve
- Un équipage mixte homme et femme devra à tout moment disposer au moins d'une femme en position de rameuse.

Le parcours étant chronométré, et compte tenu de la durée de l'épreuve, il est de la responsabilité des clubs participants de présenter :

1. des rameurs et rameuses à jour de leur certificat médical ne contre-indiquant pas la pratique de l'aviron en compétition,
2. des rameurs et rameuses ayant le niveau d'entraînement nécessaire pour effectuer un effort continu sur une durée minimale de trois heures.
3. des barreurs expérimentés, le parcours pouvant présenter à certains endroits, des difficultés nécessitant une vigilance particulière pour la direction.

➤ Frais d'engagement et récompenses

Une participation financière est demandée aux équipes engagées à ce tournoi. Un équipage est formé de cinq personnes, barreur compris.

Un classement dans une catégorie, ne peut être donné que si au moins deux équipes issues de deux clubs différents ont terminé le parcours. Si ce n'est pas le cas, l'équipage ne sera classé qu'au classement général.

➤ Forfait de l'équipe

Aucune pénalité ne sera faite pour le forfait d'une l'équipe engagée.

Tout forfait indiqué avant la réunion des délégués permettra le remboursement des frais d'engagement

Règlement spécifique de course

➤ Identification des équipes

Les équipes se verront attribuer un dossard permettant de les identifier. Ce dossard devra être visible à l'avant du bateau. Il peut être porté ou rappelé sur le dos du rameur situé à la place n°4 du bateau.

➤ Tenue vestimentaire

Les tenues sportives des clubs devront être portées par les rameurs. Cependant, compte tenu des conditions climatiques hivernales, une grande tolérance sera observée.

Les sections corporatives d'un club affilié à la F.F.S.A. pourront participer sous les couleurs de leur entreprise. Ces couleurs devront être précisées à l'engagement et rappelées à la réunion des délégués.

➤ Barreur

Le barreur peut durant l'épreuve devenir un rameur et vice versa. Dans le cas d'une équipe féminine, avec un barreur masculin, si celui-ci relaye, le bateau change de catégorie et devient une équipe mixte hommes et femmes. Le changement devra se faire sur l'eau et ne pas gêner les autres concurrents. Le temps nécessaire aux rotations n'est pas neutralisé.

➤ Départ

Le départ donné sera un départ lancé. L'équipe qui est prête peut prendre le départ dans les 10 minutes avant ou après de l'horaire qui lui est indiqué. Elle doit confirmer son numéro de dossard aux chronométreurs de départ. Remarque : Prévoir 1/4 d'heure entre la mise à l'eau et la ligne de départ.

➤ Parcours de course

Les équipes devront suivre le parcours qui leur est indiqué sur le plan qui leur sera remis avant le départ. D'une façon générale les équipes naviguent à proximité de la rive située sur leur tribord.

IMPORTANT : Les équipages doivent respecter sous peine de disqualification :

- Les balises spécifiques ayant pour but d'éviter les accidents qu'il faut laisser sur bâbord.
- Passer la bouée de demi-tour
- Laisser le passage quand ils sont remontés

➤ Bateau de course

Seules les yolettes de couple à quatre rameurs avec barreur dont le poids de l'embarcation faisant plus de 65 Kg seront autorisées à concourir. Les yolettes de type Ooki * ne sont pas autorisées à participer au classement. **Une écope et au moins 1 gilet de sauvetage sont obligatoires par bateau.**

➤ Chronométrage

Le parcours est chronométré afin de permettre d'obtenir les temps de passage

- au pont de Ponthierry aller et retour (10Km et 15Km)
- au point de demi-tour (12,5Km)
- à l'arrivée (25Km)

L'AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX se réserve le droit de demander à une équipe de faire demi tour si du fait de sa faible vitesse de déplacement elle mettrait en péril les horaires d'organisation à respecter. Par exemple, s'il faut à cette équipe plus de 1h20 pour rejoindre le pont situé à 10 Km du point de départ.

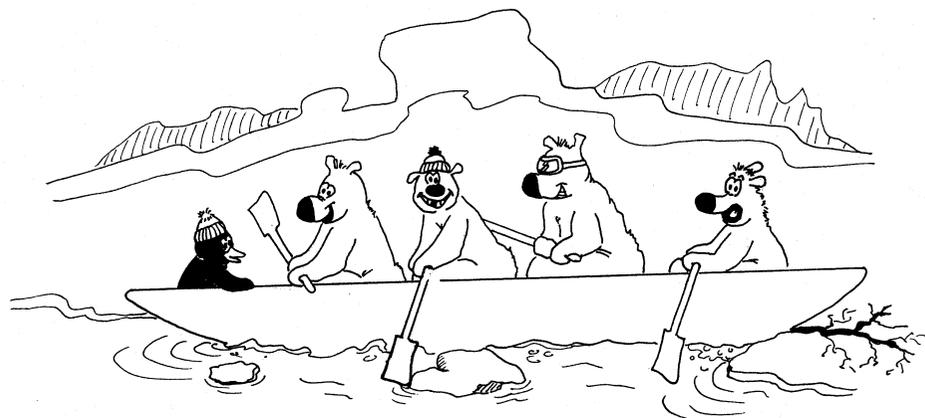
➤ Réunion des délégués de club

La réunion des délégués de club aura lieu à 8h00.

Correspondant

Monsieur Pascal BEAUSSART, Président de AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX
5, route de Saint Germain, Appartement 72, 91100 Corbeil-Essonnes.
Téléphone : 06 84 64 44 31 - Email : AvironCoudrayMtcx@free.fr

25 Kms à la rame en contre la montre
LE COUDRAY-MONTCEAUX (91)
22 JANVIER 2012



Réunion des délégués à 8h00

Briefing et consignes sécurité à 8h30

Mises à l'eau dès 9h00

Compétition de 9h15 à 12h30

Remise des résultats à 13h30

Une buvette est à votre disposition.

GRAND PRIX D'AVIRON « Les culs gelés Seine-Essonne » FICHE D'INSCRIPTION

Formulaire d'inscription (à retourner avant le samedi 10 janvier 2012)

GRAND PRIX D'AVIRON – Les culs gelés Seine-Essonne : Dimanche 22 janvier 2012

Nom du club F.S.S.A

Couleur des maillots

Couleur des avirons

Nom du délégué téléphone

Adresse électronique

Adresse courrier

Place	Nom et Prénom	Année de Naissance	H	F	Licence
1					
2					
3					
4					
Barreur					

Catégorie du bateau (voir règlement) : Hommes Femmes Mixte H/F

En cas d'engagement de l'équipe en tant que « Mixte H/D » avec une seule femme à bord, le club s'engage formellement à que celle-ci soit en position de rameuse sur la totalité de l'épreuve. Sinon engagez cette équipe dans la catégorie « Homme ».

Veillez cocher cette case pour valider ce point de règlement

Nombre d'équipes inscrites.....x 45 € =

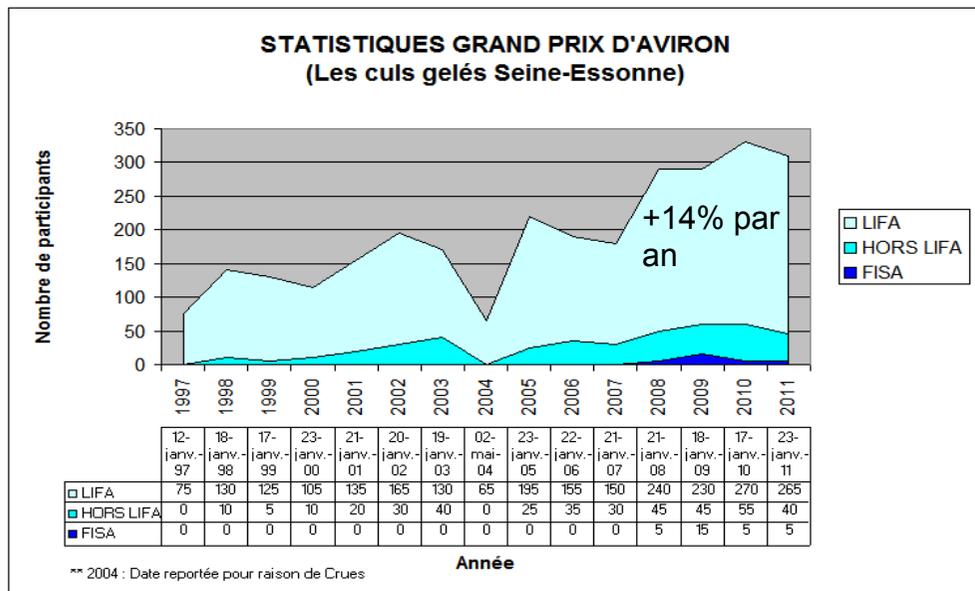
Paiement par chèque au nom de « Aviron du Coudray-Montceaux » avant le lundi 10 janvier 2012

Inscription et chèque à envoyer à : Monsieur Pascal BEAUSSART
 Aviron du Coudray-Montceaux
 5, Route de Saint Germain – Appartement 72
 91100 Corbeil-Essonnes

Veillez recopier ce formulaire pour chaque équipe engagée.

GRAND PRIX D'AVIRON 25 Km contre la montre "Les culs gelés Seine-Essonne"

LES PARTICIPATIONS PRECEDENTES



✓ Meilleurs chronos

Equipe hommes 1h45'32" réalisé par le C.N. Soisy-sur-Seine en 2005
 Equipe féminine 2h07'40" réalisé par l'Aviron d'Evry SCA2000 en 2010
 Equipe mixte H/F 1h49'57" réalisé par le Cercle Nautique de Belbeuf en 2006

L'AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX est le club organisateur. Il ne concoure pas à sa régates compte-tenu de la quarantaine de bénévoles mobilisés par l'évènement

Tous les résultats précédents peuvent être retrouvés sur notre site internet

<http://AvironCoudrayMtcx.free.fr/GPAviron>

AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX
 Base Nautique, Place de la Gare, 91830 Le Coudray-Montceaux
 Association n° W912003114 - Identifiant SIREN : 528 419 633

LA SECURITE SUR L'EAU

1 bateau de sécurité = 1 engagement gratuit !

Pour assurer la sécurité sur l'eau durant la compétition, nous offrons **un engagement gratuit** aux clubs mettant à notre disposition durant ce Grand Prix d'Aviron :

- ✓ 1 bateau de sécurité
- et
- ✓ 2 personnes à son bord

Soit une économie de 45 € sur vos engagements*



Contactez nous à ce sujet

* Cette proposition est limitée aux 6 premiers bateaux de sécurité

Sachez que nous avons obtenu de V.N.F. La modification de l'annexe 2 de notre C.O.T. du domaine public fluvial pour activités et manifestations sportives de la façon suivante :

« Vu le nouveau schéma directeur d'exploitation des voies navigables, la compétition d'aviron annuelle dit " Grand Prix d'Aviron ", se déroulera dans les conditions suivantes :

Organisation de manifestations sur la Seine de PK 129,092 (500 m en amont du barrage du Coudray) au PK 116,500 (commune de Boissise-le-Roi) avec un arrêt de navigation adapté de 09 h 00 à 11 h 00 pour les péniches montantes du Coudray-Montceaux et de 10 h 00 à 12 h 00 pour les péniches avalantes des Vives-Eaux.»

- COT N° 2115100001 valable jusqu'en 2013

La sécurité sur l'eau c'est important !